



PANORAMA DE PRESSE

30/04/2020 10h31

CGT

SOMMAIRE

SYNDICALISME

(2 articles)

l'express

jeudi 30 avril au
mercredi 6 mai 2020

«Sans changement de boussole, le pays explose» (1314 mots)

Laurent Berger s'inquiète du caractère hautement inflammable du climat social.
Le patron de la CFDT appelle à retenir les l...

Page 6

LesEchos

jeudi 30 avril 2020

Les syndicats plaident pour une qualification du Covid-19 en
maladie professionnelle (721 mots)

Ils sont en première ligne aussi. Les éboueurs, les caissières, les routiers, les
salariés de l'agroalimentaire, du nettoyage ont c...

Page 8

ACTUALITÉ SOCIALE

(17 articles)

l'Humanité

jeudi 30 avril 2020

Pendant et après le confinement, ces dangers qui guettent les
salariés (721 mots)

Arguant du ralentissement de l'économie lié à la pandémie, gouvernement et
patronat tentent de se servir des employés comme...

Page 11

l'Humanité

jeudi 30 avril 2020

L'étincelle sociale se ravive dans tous les secteurs (577 mots)

Les mobilisations et les revendications, loin d'être mises en pause par le
confinement, continuent de se déployer, de la sa...

Page 13

l'Humanité

jeudi 30 avril 2020

Les revendications se déconfinent (903 mots)

Revalorisation des « premiers de cordée » face au virus, services publics et de
santé à renforcer, relocalisations indispe...

Page 14

l'Humanité

jeudi 30 avril 2020

L'Hôpital se fout de la Charité (427 mots)

«L'Hôpital se moque de la charité », a-t-on pu lire sur une banderole tendue par
des personnels soignants devant leur établ...

Page 16

l'Humanité

jeudi 30 avril 2020

« Les travailleurs, principaux héros et victimes de la crise »

(438 mots)

Luca Visentini, secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats,
lance dans nos colonnes un appel à rompre...

Page 17

L'Humanité

jeudi 30 avril 2020

Livre : des maisons d'édition indépendantes prennent la parole

(970 mots)

Page 18

Nous sommes des professionnel·les du livre et des maisons d'édition indépendantes de l'es...

L'Humanité

jeudi 30 avril 2020

« Redonner la priorité au social dans le monde d'après »

(320 mots)

Page 20

« Le 1er Mai a toujours été l...

Libération

jeudi 30 avril 2020

Jean-Philippe Pierron : «Le travail du soin est un préalable au soin du travail» (553 mots)

Page 21

«Durant cette crise, certaines activités ne se sont pas arrêtées : les métiers du soin - qu'il soit médical, alimentaire, é...

Libération

jeudi 30 avril 2020

Sophie Prunier-Poulmaire : «Le personnel hospitalier nous a montré la voie, ils ont repris la main sur leur travail» (662 mots)

Page 22

«Si cet arbitrage entre santé et économie se pose aujourd'hui avec force, il préexiste en réalité à cette crise. Cela fait ...

Libération

jeudi 30 avril 2020

Télétravail : le boulot compresseur (804 mots)

Page 23

«Le télétravail "concon" est-il vraiment du télétravail ?» s'interroge un anonyme sur le site de l'enquête «#Montravailàdis...

Libération

jeudi 30 avril 2020

Télétravail : «L'activité se retrouve déconnectée de sa finalité sociale» (606 mots)

Page 25

Danièle Linhart est sociologue du travail, directrice de recherche émérite au CNRS et professeure à l'université Paris-Nant...

Le Monde

jeudi 30 avril 2020

Les chantiers de construction et du BTP reprennent lentement

(815 mots)

Page 27

Les chantiers de construction, brutalement interrompus le 17 mars, repartent à très petite vitesse en cette fin avril, trop...

Le Monde

jeudi 30 avril 2020

Prisons : 11 500 détenus de moins et après ? (1156 mots)

Page 29

Le ministère de la justice et l'administration pénitentiaire sont parvenus à maîtriser, jusqu'ici, le risque de double défl...

Le Parisien

jeudi 30 avril 2020

« Notre travail est concret, c'est mieux que de rester dans sa chambre ! » (419 mots)

Page 31

« La solidarité a toujours existé dans les quartiers comme la Plaine du Lys. Mais elle n'était pas mise en valeur. » Madjid Bensaïd a créé l'asso...

LA TRIBUNE

jeudi 30 avril 2020

Covid-19 : quels sont les métiers les plus vulnérables ?

(1228 mots)

Page 32

Aides-soignants, ouvriers du bâtiment, artisans....de nombreux emplois sont actuellement confrontés à des difficultés sanit...

Travaillez, vous êtes filmés! (703 mots)

Des caméras intelligentes sont installées dans des entreprises pour contrôler le respect des distances entre les employés o...

Page 34

Notre société a besoin de davantage de solidarité de proximité

(817 mots)

Dans un monde fondé sur la croissance, nous ne savons pas ralentir sans perdre l'équilibre et les prochains mois seront très durs p...

Page 36

MOUVEMENTS SOCIAUX

(2 articles)

L'heure de la démonstration (308 mots)

Baromètre traditionnel de la contestation sociale, le 1er Mai ne pourra, cette année, s'offrir le plaisir de vastes cortège...

Page 39

Les communistes « masqués, mais pas muselés » pour le 1er Mai (462 mots)

Vente de muguet virtuel, manifestation en ligne et au balcon... Malgré le confinement, les militants du PCF veulent contribue...

Page 40

EUROPE ET INTERNATIONAL

(1 article)

Le virus attaque les droits des femmes (571 mots)

L'agence spécialisée des Nations unies s'inquiète vivement de l'impact de la pandémie sur l'accès aux moyens de contracepti...

Page 42

SYNDICALISME



ÉTAT D'ALERTE

« Sans changement de boussole, le pays explose »

Laurent Berger s'inquiète du caractère hautement inflammable du climat social. Le patron de la CFDT appelle à retenir les leçons de la crise actuelle. PROPOS RECUEILLIS PAR FANNY GUINOCHET ET PASCAL POGAM FANNY GUINOCHET PASCAL POGAM



« Demain, nous aurons besoin de propositions, pas de conflits stériles. »

Il y a un peu plus d'un an, vous formuliez avec Nicolas Hulot soixantesix propositions pour un « pacte social et écologique ». En quoi la crise que nous traversons résonne-t-elle avec le constat que vous faisiez alors ?

Laurent Berger Elle le conforte, à l'évidence. A l'époque, nous disions qu'il fallait traiter simultanément la transition écologique et le problème des inégalités. Or, avec cette épidémie, les inégalités sociales nous explosent à la figure. Dans le monde du travail, entre ceux qui ont un métier à forte utilité sociale, mais dont la reconnaissance salariale est très faible, et les autres... Entre grandes et petites entreprises. Ce confinement met aussi en lumière les inégalités de logement, les difficultés des plus pauvres à se nourrir, à assurer la continuité pédagogique pour leurs enfants... Comment l'ignorer ? Pour la première fois, nous avons fait le choix de l'humain, en mettant à l'arrêt le pays. Il faudra s'en souvenir : on ne peut pas privilégier la vie aujourd'hui face au virus, et ne pas le faire demain, face au risque écologique. C'est l'idée des nouvelles pro-

positions de notre « pacte du pouvoir de vivre », que nous présenterons début mai.

Ce sont des préoccupations de long terme... Il y a l'urgence économique et sanitaire. Comment y répondez-vous ?

La période que nous vivons exige de nous une grande responsabilité. Je ne suis pas médecin, et pas compétent pour dire ce qu'il faut faire ou ce qu'il aurait fallu faire. Oui, il y a des interrogations sur les masques, sur les tests, mais l'Etat a aussi été présent de façon incroyable, et il faut le dire. Face à l'urgence, il a pris les mesures qui s'imposaient pour protéger les entreprises et les travailleurs, à travers le chômage partiel notamment.

Aujourd'hui, nous abordons la phase du déconfinement, et la priorité sera clairement la santé et la sécurité des salariés. Il y a deux options : là où le dialogue social est de qualité, la reprise d'activité se passera bien ; ailleurs, si des employeurs passent en force et ignorent délibérément les mesures préconisées, cela risque d'être catastrophique.

Mais de nombreuses entreprises se retrouvent dans une situation terrible. Pour redémarrer au plus vite, on peut comprendre que certains employeurs ne veuillent pas s'enfermer dans des règles trop contraignantes. Quelle sera alors la position de la CFDT ?

Une organisation syndicale [NDLR : la CGT] a décidé qu'il ne fallait pas reprendre l'activité. C'est son choix. Mais ce n'est pas celui de la CFDT, ni l'attente de ses militants. Bien sûr, il est indispensable que l'activité économique redémarre, mais cela doit être très sécurisé pour les travailleurs. Il faut assumer ces deux objectifs. Les gens ont besoin et envie de reprendre le boulot. Mais pour que cela se passe bien, il faut que les conditions soient cadrées au maximum. Nous travaillons avec le ministère du Travail et le patronat sur des protocoles de reprise. On ne peut donc pas nous accuser de faire de l'obstruction.

Mais vous avez été l'un des premiers à réagir sur la question du temps de travail. Compte tenu du contexte, il n'est pourtant pas illégitime de se demander s'il faudra travailler davantage en sortie de crise...

Appliquer la logique du « travailler plus » alors que l'on s'attend à des centaines de milliers de chômeurs supplémentaires, je considère que c'est irresponsable ! Demain, je voudrais surtout que l'on puisse « travailler tous » et « travailler mieux ». Mon modèle pour le monde d'après, ce n'est pas cinquante heures par semaine pour les uns et le chômage pour les autres, de plus en plus nombreux. Redémarrer l'activité avec pour seule boussole les 35 heures et la durée du travail est une fausse

piste. C'est prendre le risque de tensions sociales graves. La CFDT refusera de s'inscrire dans un débat qui se limiterait à promettre de la sueur et des larmes. Il faut recréer un horizon désirable, et tracer le chemin. Chacun sait qu'il ne sera pas pavé de roses, mais il ne peut pas être inégalitaire.

Vous préconisez de taxer les entreprises qui n'auraient pas été affectées par la crise. Ce chemin vers un « horizon désirable » passe donc selon vous par un alourdissement des impôts ?

La CFDT ne souhaite voir taxés ni le travail ni la consommation, car la crise que nous traversons est à la fois celle de l'offre et celle de la demande. Il n'est pas question non plus de créer un impôt qui s'appliquerait à toutes les entreprises. Mais quand je vois que les géants du numérique se portent très bien, profitent même de la crise pour accroître leur activité, et ne participent pas à la solidarité nationale, je me dis qu'il y a un sujet, et que nous devrions nous en préoccuper... Ce sont eux que je visais

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

lorsque j'ai parlé d'un impôt exceptionnel, ce qui n'empêche pas d'ouvrir aussi le débat sur la fiscalité du capital, la transmission du patrimoine, sur une plus grande progressivité de l'impôt...

Vous dites que la plus grosse erreur serait de tout recommencer comme avant. Sur le plan de la pratique syndicale, en quoi cette crise va-t-elle transformer la CFDT ?

Cette crise percute le syndicalisme tout entier. Elle nous recentre sur notre utilité première : le conseil, la défense et l'accompagnement des travailleurs, au plus près du terrain. Elle interroge aussi notre rapport au travail, la façon dont il s'organisera demain. En ces moments difficiles, historiques, l'idéal serait que le syndicalisme parle d'une seule voix, notamment sur la reprise d'activité. Si ce n'est pas possible, tant pis. Ce dont je suis sûr, c'est que demain nous aurons besoin de propositions, de débats et non de conflits stériles. Certains chercheront les coupables, mais le « tous pourris », la logique du

chaos, ce ne sera jamais la CFDT.

On vous sent particulièrement inquiet de l'état du pays.

Je suis préoccupé par notre état psychologique collectif à l'issue de cette crise. Avec le confinement, nous nous sommes protégés mutuellement en nous protégeant individuellement. Va-t-on conserver ce sens du collectif ou repartir dans le chacun pour soi ? Au coeur de la refondation qui est devant nous, il y a l'absolue nécessité de se doter de nouveaux indicateurs de progrès pour piloter l'action publique, en matière de santé, d'économie, d'éducation... Demain, si on ne retient aucune leçon de cette séquence, si le seul indicateur qui vaille est le taux de croissance, je ne donne pas trois mois avant que le pays explose. Et comme la CFDT veut l'éviter, la seule boussole possible, c'est la solidarité. ■

par Fanny Guinochet et Pascal Pogam

☞ — P. 36. « Sans changement de boussole, le pays explose »

☞ — P. 37. Autoentrepreneurs : la double peine





EVENEMENT – CORONAVIRUS

Les syndicats plaident pour une qualification du Covid-19 en maladie professionnelle

La reconnaissance en maladie professionnelle du Covid-19 pour tous les salariés fait l'unanimité chez les syndicats alors que l'exécutif veut la limiter aux soignants.

Ils sont en première ligne aussi. Les éboueurs, les caissières, les routiers, les salariés de l'agroalimentaire, du nettoyage ont continué à travailler hors de chez eux pendant le confinement. Sans les protections indispensables et, même avec, le risque d'attraper le Covid-19 est là.

Le nombre de ces salariés exposés devrait croître avec le déconfinement. Pour les syndicats, il faut que les malades bénéficient d'une qualification automatique en maladie professionnelle. Le sujet est au programme d'une réunion entre les cinq confédérations syndicales jeudi.

Refus d'une approche en silo

Cette automaticité, qui exonère de l'obligation de prouver le lien entre travail et maladie, toujours difficile et incertain, est acquise « s'agissant des soignants » « avec indemnisation en cas d'incapacité temporaire ou permanente », a affirmé le ministre de la Santé, Olivier Véran. Par soignants, il faut comprendre y compris les professions non médicales, comme les agents d'entretien et les libéraux, précise-t-on dans son entourage, en soulignant que « le dispositif est en cours de construction ».

Les syndicats veulent aller au-delà. La CFDT « refuse une approche en silo » qui distingue selon le métier ou le secteur d'activité. Son leader, Laurent

Berger, est revenu à la charge plusieurs fois pour demander que le Covid-19 soit reconnu comme maladie professionnelle « pour tout le monde ». Dans une lettre ouverte à Emmanuel Macron, son homologue de la CGT, Philippe Martinez, demandait aussi le « classement automatique en maladie professionnelle [...] pour tous les travailleurs ». Force ouvrière, la CFTC, l'Unsa ont eux aussi mis le sujet sur la table.

« Cela renforcerait la prise en charge des salariés atteints dont la convalescence peut être longue et dont on ne sait pas s'ils ne conserveront pas des séquelles », note Serge Legagnoa, secrétaire confédéral de FO, pointant aussi l'enjeu de la réparation financière. « L'argument de la boîte de Pandore n'est pas valable, car en réalité, le nombre de salariés concernés est limité », le virus touchant surtout des gens âgés, souligne Catherine Pinchot, son homologue de la CFDT.

Les syndicats rappellent que l'Académie de médecine a demandé que la prise en charge au titre des maladies professionnelles des « personnels travaillant pour le fonctionnement indispensable du pays (alimentation, transports en commun, sécurité...), qui ont été exposés et ont subi des conséquences graves du fait de Covid-19 ».

Signe de leur volonté d'aboutir, les organisations de salariés ne sont pas braqués sur les modalités de prise en

charge du Covid-19 et leur financement. D'aucuns soulignent que « cela aurait aussi l'intérêt de dégager les employeurs prenant les précautions nécessaires du risque financier lié au risque de contamination par le Covid-19 ». Cela ne convainc pas du tout le président de la CPME. « Nous sommes face à une épidémie, c'est un problème sanitaire, pas lié à un métier, charger ainsi les employeurs, c'est la porte ouverte à la faute inexcusable », estime François Asselin.

« Nous sommes demandeurs d'un élargissement, nous ne voulons surtout pas brider une ouverture de discussions », explique Serge Legagnoa. Pour lui, la construction d'un tableau de maladie professionnelle peut être une solution rapide mais que ce n'est pas la seule.

La CFDT plaide, elle, pour un « dispositif spécifique de reconnaissance » avec un fond « ad hoc ». C'est aussi la piste proposée par Jean-Paul Teissonnière, avocat historique des victimes de l'amiante, qui pointe la difficulté à dater et situer la contamination et la nécessité de traiter aussi la contamination éventuelle de l'entourage. Il préconise la création d'« un fonds d'indemnisation sur le modèle du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante cofinancé par l'Etat et la branche des accidents du travail et des maladies professionnelles » de la Sécurité sociale, financièrement excédentaire avant la crise. « Si fonds il y avait, ce ne pour-

rait être qu'un fonds de solidarité, estime François Asselin. ■
donc financé par tous les Français»,

par Leïla De Comarmond



ACTUALITÉ SOCIALE



Pendant et après le confinement, ces dangers qui guettent les salariés

Arguant du ralentissement de l'économie lié à la pandémie, gouvernement et patronat tentent de se servir des employés comme d'amortisseurs à la crise.

Si les attaques contre les droits des salariés n'ont globalement pas connu de trêve pendant le confinement, le maintien de certaines dispositions au-delà de cette période, voire de nouvelles régressions, se profilent déjà. Qu'elles émanent du gouvernement ou du patronat, ces tentatives de faire payer aux travailleurs la crise pandémique rencontrent l'opposition des syndicats, qui préparent eux aussi un déconfinement social dans les entreprises et potentiellement dans la rue.

En application de la loi d'urgence sanitaire, le gouvernement a adopté le 25 mars une ordonnance visant notamment à accroître la durée maximale du temps de travail dans les entreprises « relevant de secteurs d'activité particulièrement nécessaires à la sécurité de la nation et à la continuité de la vie économique et sociale ». Ce texte permet de faire travailler les salariés concernés jusqu'à 12 heures par jour (contre 10 heures auparavant) et jusqu'à 60 heures par semaine (au lieu de 48 heures). Parallèlement, le temps de repos entre deux journées de travail peut être réduit à 9 heures consécutives (au lieu de 11 heures). La durée maximale pour les travailleurs de nuit est aussi assouplie.

Une offensive patronale sur la flexibilité

En permettant également aux employeurs d'imposer la prise de 10 jours de RTT et de 6 jours ou-

vrables de congés payés (moyennant accord collectif) avec un seul jour de prévenance, l'exécutif a là encore entamé le droit au repos des salariés. Un recul qui touche aussi la fonction publique, puisqu'une ordonnance a été adoptée par le gouvernement le 15 avril afin d'imposer aux agents la prise de 10 jours de congés annuels.

Enfin, par une autre ordonnance datée du 22 avril, l'exécutif autorise les entreprises à raccourcir les délais de consultation et d'expertise des comités sociaux et économiques (CSE) à 8 jours (contre un à trois mois auparavant) pour examiner l'adaptation de l'organisation du travail à l'épidémie de Covid-19. Des dispositions valides jusqu'au... 31 décembre 2020, soit bien après la période de confinement.

Au-delà des dispositions prévues par les ordonnances de ces dernières semaines, les employeurs préparent déjà des accords de compétitivité pour tenter de sauvegarder leurs profits au détriment des conditions de travail des salariés. Si, face à un rejet syndical unanime, la Fnac a récemment reculé sur son projet d'allonger le temps de travail à 43 heures hebdomadaires maximales contre une indemnisation à 100 % du chômage partiel, d'autres entreprises ont réussi à trouver un appui syndical à ces régressions sociales. Chez Renault, la CFDT, FO et la CFE-CGC ont conclu un accord avec la direction pour « monétiser » une partie des jours de congé des salariés en échange d'un

paiement du chômage partiel à 100 %. L'accord prévoit également de pouvoir faire travailler les salariés six jours par semaine pendant six semaines, et laisse à la direction la possibilité de modifier la durée et le positionnement des congés d'été des salariés. Un accord similaire avait été signé chez PSA début avril.

Une explosion de la précarité

« Il n'y a pas de vague massive de licenciements », tempore la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, pour atténuer la dureté des chiffres du chômage. Les dégâts du confinement sur l'emploi sont pourtant énormes : en mars, le nombre de chômeurs sans aucune activité (catégorie A) a augmenté de 7,1 %, soit 246 000 nouveaux inscrits. Cette explosion record est due à une « nette augmentation des entrées à Pôle emploi (+ 5,5 %) et une très forte baisse des sorties (- 29 %) », explique le ministre du Travail. « Il faut attendre les chiffres d'avril pour voir si la tendance se confirme. Et ça sera le cas... », prévient Pierre Garnodier, secrétaire général de la CGT chômeurs et précaires, qui craint que le chômage partiel ne se transforme massivement en chômage réel.

À cette inquiétude, s'ajoute celle des chômeurs qui ont continué à épuiser leurs droits pendant la période. « Rien ne certifie qu'ils pourront trouver du travail, et certains d'entre eux ne toucheront plus rien », s'alarme-t-il.

Car, les perspectives d'emploi s'assombrissent avec les risques de faillites d'entreprises et des déclarations d'embauche en baisse (- 22,6 % en mars). D'où les mesures dras-

tiques (semaine de 32 heures, abrogation de la réforme de l'assurance-chômage) demandées par la CGT : « On ne peut pas accepter que la misère se répande dans la sixième

puissance mondiale. » ■

par Emilio Meslet Et Loan Nguyen





L'étincelle sociale se ravive dans tous les secteurs

Les mobilisations et les revendications, loin d'être mises en pause par le confinement, continuent de se déployer, de la santé aux commerces.

Les personnels en première ligne montent au créneau. Ce mardi, 70 soignants du centre psychiatrique le Vinatier, à Bron (Rhône), ont manifesté pour la quatrième fois contre la suppression de 120 lits. Comme le résume Marc Auray, responsable CGT sur place : « On est confiné, mais pas bâillonné, la lutte sera toujours la solution qui fait peur à nos dirigeants. » La charge de travail dans le secteur de la santé et du médico-social n'empêche pas la montée en pression de la contestation. Si les banderoles promettent de fleurir sur les bâtiments en ce 1er Mai, elles s'inscrivent dans la continuité des revendications d'avant-crise. Au CHU Henri-Mondor, à Créteil (Val-de-Marne), qui avait illuminé sa façade d'un « SOS » en février dernier, l'intersyndicale CFDT, CGT, FO et SUD vient de déposer un droit d'alerte pour danger grave et imminent. Présentés comme des héros par un gouvernement qui n'a cessé de tailler dans les effectifs et de rogner sur les moyens de l'hôpital public, les personnels, éprouvés par un mois et demi de surchauffe, réclament de souffler un peu.

« Il n'y a que le tiroir-caisse qui les intéresse ! »

Dans le commerce, également au

front, les actions pour la défense des droits se multiplient. Dans la chaîne de hard-discount Lidl, les salariés ont été jusqu'à envahir la direction régionale, dont dépendent 55 magasins, à Chanteloup-les-Vignes (Yvelines), le 21 avril dernier, pour exiger que les grandes surfaces ne baissent pas le rideau trop tard. Patricia Quinol, secrétaire régionale de la CGT, détaille : « Ils voulaient fermer à 20 heures au lieu de 19 heures en ce moment, alors que les salariés ont des problèmes de transports en commun, notamment pour venir dans le Val-de-Marne et dans les Yvelines. Nous avons obtenu gain de cause pour 14 magasins qui ne rebasculeront pas à 20 heures tout de suite. Il n'y a que le tiroir-caisse qui les intéresse ! L'enseigne fait de bons chiffres, mais nous n'avons eu le droit qu'à 600 euros de prime et à deux chèques-cadeaux de 100 euros à dépenser chez... Lidl ! » Dans ces entreprises, qui turbinent pendant la pandémie, les travailleurs aimeraient voir la couleur des profits. L'usine de fabrication de produits chimiques MSSA, située à Saint-Marcel, en Savoie, entame ainsi son 13e jour de grève pour réclamer la reprise immédiate des négociations annuelles obligatoires. Pour FO, les ouvriers doivent être « justement récompensés » pour avoir été contraints de maintenir leur activité au début de l'épidémie, alors que les mesures sa-

nitaires n'étaient pas satisfaisantes ».

Face à l'irresponsabilité patronale en matière de sécurité, chez FedEx et Amazon notamment, les syndicats ont été aux avant-postes pour faire simplement appliquer la loi. Alors que l'exécutif a érigé en principe la déréglementation du droit du travail et promeut la solidarité à tout-va, de nouvelles voix se font entendre. Près de 500 couturières professionnelles et amatrices sont mobilisées au sein du collectif Bas les masques, afin de rappeler la valeur de leur travail. Pour Jackie Tadéoni, porte-parole du mouvement, il était temps de sortir de l'ombre. « Nous cousons bénévolement des masques et des blouses depuis le début de la crise, mais, là, il commence à y avoir des abus. Ça devient une industrie parallèle. À partir de quand on décide qu'un métier n'a pas de valeur pour être rémunéré ? On ne peut pas nous exclure. Si l'État réquisitionnait les sociétés du secteur, les couturières seraient embauchées et payées pour ça ! » ■

par Cécile Rousseau,





Les revendications se déconfinent

Revalorisation des « premiers de cordée » face au virus, services publics et de santé à renforcer, relocalisations indispensables... Ce vendredi, les syndicats poussent pour changer les priorités économiques et sociales.

Après avoir obtenu deux condamnations pour défaut d'évaluation des risques sanitaires liés au coronavirus, les syndicats CGT, SUD et CFDT d'Amazon étaient, ce mercredi encore, à l'offensive, proposant un modus operandi pour organiser une reprise d'activité progressive. À l'image de cette bataille syndicale et judiciaire devenue emblématique de cette période de travail sous confinement, l'irruption de l'épidémie en France a bouleversé nombre de strates de notre quotidien, y compris au sein du monde du travail. Certes, pas suffisamment pour inverser durablement les rapports de forces. Mais des mobilisations ont payé pour faire respecter la santé et les conditions de travail, comme à La Poste, FedEx ou dans l'industrie. Des schémas de pensée ont aussi été sévèrement bousculés. Si bien que les organisations représentatives des travailleurs entendent pousser leur avantage ce 1er Mai, journée internationale des travailleurs, pour acter des évolutions majeures dès le « jour d'après », qui débute le 11 mai.

« Le Covid-19 met au jour les limites du néolibéralisme »

Si la persistance du coronavirus banit des rues les traditionnels défilés (lire par ailleurs), elle n'empêche pas les modes d'action inventifs pour faire vivre les très nombreux mots d'ordre. Les services publics s'y

tailleront la part du lion, hospitaliers et Ehpad comme tous les secteurs qui ont assuré la continuité des activités de base (énergie, propreté, eau et assainissement, sécurité...). « Il est dommage que l'on ait attendu une épidémie pour qu'on constate leur utilité », sourit Anne Guyot-Welke, secrétaire nationale de Solidaires finances publiques. Le Covid-19 a démontré leur importance ainsi que celle des amortisseurs sociaux et économiques mis en place grâce aux fonds publics. En contrepoint, il met au jour les limites du néolibéralisme, qui a asséché les budgets publics, imposé des coupes dans le secteur de la santé, dont la conséquence a été la mise en danger de la santé des populations. Il va falloir très vite donner des moyens en conséquence aux services publics, notamment en adoptant une autre politique fiscale, avec plus d'équilibre entre les contribuables, les plus riches échappant facilement à leurs contributions. Sinon, la crise de 2008 nous a montré la suite : les précaires et les fragiles seront les premiers touchés. »

Si Emmanuel Macron a lui-même reconnu à de multiples reprises ces dernières semaines l'importance de ces services publics dans la pandémie, les agents publics, territoriaux et hospitaliers peuvent se prévaloir d'un soutien plus assuré sur la durée. Celui de la population, qui, selon le dernier baromètre annuel Kantar-Paul Delouvrier sur « les services publics vus par les Français », relevait

dès décembre dernier un changement de paradigme : « La préférence pour améliorer la qualité des services publics plutôt que diminuer les impôts. »

« Un rapport de forces nouveau doit être préparé »

« Nous avons l'opinion publique derrière nous », acquiesce Natacha Pommet, de la CGT services publics. Mais pour l'heure, souligne-t-elle, « aucune inflexion en ce sens n'est venue du gouvernement. Ses récentes ordonnances lui permettent de prendre dans nos jours de congé. La prime aux personnels en première ligne s'avère très aléatoire, alors que ça fait dix ans que le point d'indice est gelé et que nos salaires n'ont pas évolué. Et le ministère de l'Action et des Comptes publics s'appête à reprendre le cours de sa réforme de casse de la fonction publique ».

Partout les luttes à venir s'avèrent serrées. Il faudra revaloriser tous les métiers des « premiers de cordée » face au virus. À ce propos, la sociologue Dominique Méda soulignait récemment dans l'Humanité Dimanche : « Les mieux payés sont ceux qui parviennent à imposer une telle situation, fruit donc d'une logique de pouvoir et de domination. Il faudrait évidemment que nous sortions de cette crise avec la ferme intention de faire cesser cette divergence entre la

création de valeur pour la société et l'échelle des rémunérations. (...) Mais cela suppose un rapport de forces nouveau qui doit se préparer pendant le confinement. » C'est bien là encore l'intention des syndicats.

Si le gouvernement en est déjà à déployer son plan de reprise d'activité, la page n'est pas tournée des déclenchements de droits d'alerte, de retrait ou même de grève pour la sauvegarde de la santé des travailleurs. Et les discussions entre directions et représentants des salariés quant au retour à la production s'annoncent difficiles pour ces derniers, tant les dernières ordonnances et décrets offrent

des armes aux premières pour imposer la cadence. « En rouvrant les crèches, écoles et collèges, on voit bien que la priorité du gouvernement est de répondre au patronat en renvoyant tout le monde au travail tout en essayant de diviser les salariés, entre ceux en télétravail et ceux obligés de revenir sur les lignes de production, s'insurge Frédéric Sanchez, de la CGT métallurgie. La période impose de tout revoir de fond en comble : les conditions de travail, le partage du temps de travail, les salaires, l'augmentation du Smic et des aides au logement, mais aussi une vraie politique industrielle, de relocalisation. »

L'épidémie et le confinement ont démontré l'inanité de la réforme des retraites, suspendue sine die mi-mars. La seconde phase de la réforme de l'assurance-chômage vient d'être repoussée, elle qui durcissait encore l'accès à l'indemnisation. Combien de temps la ministre du Travail résistera-t-elle à la pression sur les mesures du 1er novembre dernier ? « La solution ne viendra pas de ceux qui font partie du problème, faisait récemment valoir Solidaires. Organisons-nous ! » ■

par Stéphane Guérard,





EN DÉBAT

L'Hôpital se fout de la Charité

«L'Hôpital se moque de la charité», a-t-on pu lire sur une banderole tendue par des personnels soignants devant leur établissement. Le mot d'ordre d'une urgente actualité détourne bien sûr l'expression bien connue : «C'est l'hôpital qui s'fout d'la charité.» Expression qui a à peu près le même sens que : «C'est la poêle qui se fout du chaudron.» Se moquer d'un autre, qui a les mêmes défauts que soi.

Le mot du Moyen Âge «hospital» vient du latin «hospitalis», qui accueille, offre l'hospitalité. «Dare panem et hospitem» signifiait donner le pain et le logis. Le mot a produit «ostal» (oustal), maison, en occitan. Au XIIe siècle, les hôpitaux (le «s» étant tombé pour faire un chapeau sur le o, comme on dit aux enfants pour qu'ils comprennent d'où vient l'accent circonflexe), les hôpitaux, donc, étaient surtout destinés à l'accueil des indigents. Avec les pandémies de peste, ils sont devenus des

lieux où on tentait de pratiquer comme on pouvait la médecine. Bobby Lapointe chantait : «On l'a mené à l'hôpital/pour le soigner où il avait mal/Il s'était fait mal dans la rue/On l'a soigné ailleurs/et il est mort». Ça arrive malheureusement encore... Les médecins ne sont pas tout-puissants, mais il y a des progrès... D'après Claude Duneton, l'expression serait née dans la région lyonnaise. Il y avait en effet à Lyon deux grands hôpitaux. Tout d'abord, l'Hôtel-Dieu, fondé en 1184 et qui fut, malgré son nom, laïc. Au XVIIIe siècle, l'architecte Soufflot en fit un bel édifice. L'Hôtel-Dieu de Lyon avait meilleure réputation que celui de Paris car on y mourait moins... L'autre était l'hôpital de la Charité, construit au XVIIe siècle et finalement détruit en 1933, sous Édouard Herriot, pour insalubrité. Une certaine rivalité existant entre les deux hôpitaux expliquerait l'origine de l'expression. On disait aussi, dans le même esprit : «C'est la Pitié

qui se moque de la Charité», jouant sur le double sens des mots.

Quand l'hôpital se moque de la charité aujourd'hui, cela signifie évidemment tout autre chose... Comme vient de le montrer avec un éclat dont on se serait passé un certain virus : faire des économies, à force, peut coûter très cher ! Voilà une expression qui, du fait de la crise sanitaire et des luttes, anti-austéritaires est donc en train de changer de sens. On disait autrefois : «Qui mange son capital, prend le chemin de l'hôpital»... Aujourd'hui on proclame : «De l'argent pour l'hôpital, pas pour le capital» ! Charité bien ordonnée commençant par soi-même, en défendant la santé de l'hôpital public, c'est la nôtre que nous défendons. ■

par Francis Combes, Patricia La-tour,





« Les travailleurs, principaux héros et victimes de la crise »

Luca Visentini, secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats, lance dans nos colonnes un appel à rompre avec le néolibéralisme aveugle, qui nous a conduits dans l'impasse.

«Ce 1er Mai, et pour la première fois depuis 1945, on ne verra aucun drapeau rouge dans les rues et sur les places en Europe. Et pourtant, le mouvement syndical a plus de raisons de se mobiliser aujourd'hui qu'à n'importe quel autre moment en temps de paix. Chaque jour, un nombre croissant de médecins, d'infirmières, de conducteurs de bus, de vendeuses et de livreurs perdent la vie sur la ligne de front de la crise sanitaire, souvent parce qu'ils travaillent sans protection adéquate.

L'Espagne a ainsi recensé 24 000 cas d'infection parmi le personnel soignant et l'Italie 16 950, dont 151 sont décédés. Environ un sixième de tous les cas d'infection confirmés en Pologne et en Hongrie touche le secteur des soins. Au Royaume-Uni, plus de 100 membres du personnel de santé sont déjà morts, y compris des brancardiers, des agents d'entretien et une réceptionniste, ainsi que des infirmières et des médecins, tandis que

8 000 travailleurs du secteur des soins de santé ont été testés positifs au coronavirus aux Pays-Bas.

Pendant ce temps, plus de 40 millions d'autres travailleurs ont perdu leur emploi définitivement ou temporairement depuis février. Les travailleurs sont donc les principaux héros mais aussi les principales victimes du coronavirus. De nombreux travailleurs reçoivent aujourd'hui le respect qu'ils méritent depuis longtemps bien qu'ils soient toujours sous-payés et par trop exposés au risque. Le changement d'attitude du public envers ces emplois auparavant sous-évalués est visible et audible chaque soir lorsque les gens sortent de chez eux pour applaudir. (...)

Nous devons maintenant faire en sorte que les applaudissements ne s'éteignent pas doucement sans une véritable reconnaissance pour les personnes qui ont risqué – et bien trop souvent tragiquement perdu –

la vie et sans un retour au travail en toute sécurité, avec de meilleurs salaires et dans de meilleures conditions. Au niveau européen, cela implique quatre choses : un paquet de mesures de relance sans précédent pour un modèle économique plus durable et la création massive d'emplois de qualité, le soutien à la négociation collective comme meilleur moyen d'assurer des salaires justes, la législation promise en matière d'égalité de rémunération et des normes de santé et de sécurité renforcées. (...) Nous devons travailler pour renforcer cette nouvelle approche et éviter un retour à un néolibéralisme aveugle. Ce serait une absolue trahison des citoyens – héros et victimes – si nous en revenions à la situation d'avant-crise. » ■

Retrouver la version intégrale de cette tribune sur l'Humanite.fr





Livre : des maisons d'édition indépendantes prennent la parole

Nous sommes des professionnel·les du livre et des maisons d'édition indépendantes de l'espace francophone. Dans cette crise que nous traversons, nos pensées vont d'abord aux malades et aux soignant·es, à toutes celles et tous ceux qui assurent au quotidien la poursuite de la vie. Chacun le sait, une fois la crise sanitaire endiguée, son impact économique frappera nombre d'entreprises, dont celles de notre secteur.

Le 11 mai, comme d'autres commerces, les librairies devraient rouvrir. Mais dans quelles conditions ? Les mesures sanitaires indispensables à cette reprise ne vont-elles pas aussi, durant un temps, profondément modifier la pratique du métier de libraire et l'accès au livre pour les lecteurs et lectrices ? Une librairie, c'est un lieu où l'on peut flâner, entrer pour chercher un titre et ressortir avec un autre, parce que l'on aura été attiré·e par une couverture, un sujet mis en avant dans une sélection, une conversation avec un·e libraire. Le conseil et la sélection : voici tout ce qui distingue les librairies physiques des plateformes de vente en ligne et nourrit la très forte interdépendance entre la librairie et l'édition.

Ce rôle de passeuse de catalogues que tient la librairie, tout particulièrement indépendante, est crucial pour l'édition en général et vital pour nos maisons. Par « indépendantes », nous entendons des structures qui n'appartiennent pas à un groupe et dont le capital, s'il y a lieu, est détenu par des personnes individuelles, et non par des financiers ou fonds de

pension. Toutefois, soyons clair·es, le poids économique individuel de nos maisons ne représente, souvent, qu'une faible part du chiffre d'affaires de la librairie. En revanche, vendre nos ouvrages permet à celle-ci de se distinguer et de se forger une identité.

Car, d'un point de vue culturel et social, l'édition indépendante a un rôle à jouer : son échelle lui donne une liberté pour faire preuve d'audace sans être trop contrainte par une gestion économique prévalente. De fait, nombre d'ouvrages ne seraient peut-être plus publiés sans des structures comme les nôtres, capables de produire des textes impliquant parfois un faible tirage mais envisagés comme durables et se déployant sur un temps long. Nous participons de la diversité de la pensée. Nous proposons aussi des modèles économiques différents de ceux de la grande industrie du livre, des modèles alternatifs qui se démarquent, voire, pour certains, s'opposent au modèle capitaliste dominant qui, en temps de crise, devient par essence prédateur.

Enfin, il importe de souligner la diversité de la filière du livre. Elle fait vivre, en France, un nombre considérable de professionnel·les, dont les fonctions dépassent largement le trio identifié auteurs·trices, éditeurs·trices et libraires. En somme, un écosystème qui ne pourra perdurer que si sa diversité est préservée. Rappelons également que les livres peuvent irriguer d'autres domaines de la vie culturelle : spectacle vivant, cinéma, audiovisuel...

Face à la concentration capitaliste du secteur, la concurrence est rude pour disposer d'une place sur les tables en librairie. Ne serait-il pas temps de ralentir la course à la nouveauté, qui voit un nombre considérable de textes partir au pilon sans avoir eu le temps de toucher lectrices et lecteurs ? Plusieurs des maisons représentées ici ont fait ce choix, afin de préserver les libraires, se refusant à les accabler sous une avalanche de titres dans la période qui suivra le « déconfinement », mais aussi les auteurs·trices en se donnant la possibilité de défendre au mieux leurs ouvrages.

Le Syndicat de la librairie française appelle à la « création d'un fonds d'intervention consolidant les moyens d'intervention de l'État (Centre national du livre, ministère de la Culture notamment), des régions et de partenaires privés (...) destiné à couvrir la perte d'exploitation des librairies ». Nous soutenons pleinement cet appel, car si la librairie souffre, ce sont nos maisons les premières qui en pâtiront, et demandons à élargir ce fonds de soutien, tant aux maisons d'édition indépendantes qu'aux travailleuses indépendantes qui œuvrent à l'existence du secteur elles et eux aussi.

Or, à l'heure actuelle, aucune structure représentative ne porte à l'échelle nationale nos voix, à savoir celles de structures dont l'économie relève davantage de l'artisanat ou de la petite entreprise que de l'industrie. Pourtant, certain·es d'entre nous sont déjà organisé·es régionalement ou thématiquement. Nous tra-

vaillerons ensemble pour créer une organisation professionnelle destinée à nous fédérer, afin de pouvoir gagner une place à la table des négociations interprofessionnelles. La France est un pays qui a la chance de déployer une politique culturelle forte, dont l'un des piliers est de garantir l'accès à la lecture au plus grand nombre. Au nom de nos spécificités, il est important que nous participions à l'élaboration de ces politiques.

À l'aune de ces réflexions, nous appelons par ailleurs de nos vœux la mise en place d'états généraux francophones de l'édition indépendante. Ceux-ci pourraient s'appuyer sur une

collecte préalable de propositions de points à aborder ou d'actions à mener, ouverte à l'ensemble des acteurs-trices de la chaîne du livre, afin de définir et d'analyser les enjeux et questionnements auxquels nous sommes confronté-es, d'améliorer nos pratiques, notamment en termes sociaux et écologiques, de nous inspirer des solutions et des expérimentations proposées à travers l'espace francophone.

À nous de porter notre voix, de devenir force de propositions et de penser à de nouvelles modalités culturelles et économiques. L'avenir ne pourra s'envisager qu'à travers un dialogue ouvert entre toutes celles et tous

ceux qui constituent le monde du livre. ■

Cette tribune est née de l'initiative de Chloé Pathé (Anamosa), Valérie Millet et Sandrine Duvillier (le Sonneur), Jean-Luc A. d'Asciano (l'Œil d'or), les Caractères masqués, collectif d'indépendants au service du livre, en partage avec Dominique Tourte (Invenit), Benoît Verhille (la Contre Allée) et Charles-Henri Lavielle (Anacharsis). Elle a été signée par plus de 300 maisons d'édition, professionnel-les du livre et soutiens. Retrouvez la version intégrale de l'appel ainsi que la liste complète des signataires sur l'Humanité.fr.





« Redonner la priorité au social dans le monde d'après »

« Le 1er Mai a toujours été l'occasion de s'exprimer collectivement. Une journée internationale de solidarité et de revendications du mouvement ouvrier, marquée, d'ailleurs, aux origines, par l'exigence de la journée de 8 heures et de la semaine de 48 heures. Donc, s'il ne devait y avoir qu'une raison de se mobiliser ce vendredi, ce serait pour refuser les dérogations au temps de travail proposées par le gouvernement jusqu'à 60 heures par semaine. Il doit y renoncer définitivement. Mais plus généralement, cette pandémie, qui a mis la moitié de l'économie planétaire à l'arrêt, touche les salariés du monde entier, et la dimension internationale du 1er Mai prend ici tout son sens. En résonance avec l'histoire, nous mettons également l'ac-

cent, cette année, sur la primauté de la santé au travail. Et je rappelle, par exemple, que dans le préambule de la constitution de l'Organisation internationale du travail (OIT), est inscrit le principe de protection des travailleurs contre les maladies générales et professionnelles.

Alors qu'il s'agit de penser la reprise et le déconfinement, FO insiste donc sur le fait que les choses doivent se faire progressivement et ne pas se résumer en une mise en balance entre santé et économie. Les impératifs sanitaires doivent être rigoureusement pris en compte. Protection des salariés et conditions de travail sont au cœur de nos revendications, mais également, l'exigence de moyens supplémentaires pour les services

publics et l'abandon des projets de réforme comme ceux des retraites ou de l'assurance-chômage.

On parle beaucoup du monde d'après, mais il ne peut pas commencer par un démantèlement de nos systèmes de protection sociale et un affaiblissement des services publics.

En somme, ce qui vient de se produire montre à quel point le vieux monde est moderne. Il va falloir repenser l'échelle des valeurs pour redonner la primauté au social et faire de la redistribution des richesses un enjeu majeur de la période qui s'ouvre. » ■





Jean-Philippe Pierron : «Le travail du soin est un préalable au soin du travail»

Pour le philosophe spécialiste du «care», on ne peut résumer l'économie aux activités productives qui se sont arrêtées avec le confinement. La situation actuelle doit nous faire réfléchir à la place des métiers qui assurent la cohésion sociale, trop souvent invisibilisés.

«Durant cette crise, certaines activités ne se sont pas arrêtées : les métiers du soin - qu'il soit médical, alimentaire, éducatif -, d'ordinaire invisibilisés, apparaissent au grand jour comme ce qui nous fait tenir ensemble. Tout cela, c'est de l'économie ! Evidemment, ce n'est pas une vision productiviste, impliquant une production de richesse au sens monétaire du terme. Mais dire aujourd'hui qu'il faut "redémarrer l'économie", c'est se faire de celle-ci une idée tronquée, pauvre, parce qu'elle dévalue toutes ces activités qui ont lieu alors que la crise s'est déployée. Cela force à revisiter la domination du modèle productiviste pour montrer qu'en fait, l'activité économique est plus riche que cela. Peu avant la crise, la victoire des victimes lors du procès France Télécom pour harcèlement moral a montré que l'externalisation de tous les métiers du soin (formation, suivi de l'évolution des carrières, restauration d'entreprise, ménage... tout ce que l'on appelle les fonctions support) au profit du "cœur de métier" constitue un "métier sans cœur". Refuser de revenir au monde d'avant, c'est aussi se demander si on peut reconsidérer tout ce qu'on a appris à invisibiliser.

A lire aussi La bourse ou la vie ?

«L'alternative entre sauver des vies ou l'économie nous fait revenir à une conception des liens entre santé et travail qui remonte aux révolutions industrielles. La santé est alors conçue comme le prérequis au travail : le "silence des organes" permet de confirmer que l'on est apte au travail productif. Ne pas être malade, c'est être en mesure de reprendre le travail. Le care permet de sortir de cette logique et de montrer que le travail du soin est un préalable au soin du travail. Car pour qu'il y ait activité économique, il faut que les gens s'y engagent, qu'ils y consacrent leur attention, et notamment dans toutes les professions que l'on a valorisées depuis le début du confinement, où l'on engage son corps, ses affects, sa sensibilité, pour être au plus proche de l'autre.

«Il faut regarder avec vigilance les solutions proposées pour poursuivre l'activité économique malgré le confinement, ou désormais, malgré la présence du virus. Cela se traduit notamment par des technologies numériques qui permettent d'agir à distance, comme la télé-médecine, la télé-éducation, et plus largement le télé-travail. Leur développement pourrait être durable car elles sont considérées à la fois comme des réponses à la crise du Covid mais aussi à des pro-

blèmes plus anciens, comme les déserts médicaux.

«Quelles sont les conséquences sur nos façons de travailler ? D'abord, cela rendra plus présents des dispositifs de contrôle numériques qui relèvent de l'autosurveillance, puisque nous produisons nous-mêmes les données qui servent à surveiller notre activité. Nous allons aussi voir notre attention remplacée par une surstimulation de la vigilance. Ce n'est pas la même chose, car cela conduit à se concentrer sur des indicateurs chiffrés et des objectifs à atteindre, et de standardiser ses gestes.

«Enfin, il y a un risque d'atomisation du travail. Au XXe siècle, la vocation qui conduisait à devenir médecin, enseignant, artisan, etc. est devenue profession. Aujourd'hui, on glisse de la profession à l'activité, c'est-à-dire à une série de tâches que l'on peut contrôler et comptabiliser. Ces évolutions étaient déjà à l'œuvre, il faut veiller à ce que la reprise de l'économie qui s'annonce n'amplifie pas leur développement.»

Jean-Pierre Pierron a cosigné Travail du soin, soin du travail (Seli Arslan). ■

par Thibaut Sardier





Sophie Prunier-Poulmaire : «Le personnel hospitalier nous a montré la voie, ils ont repris la main sur leur travail»

Maître de conférences à l'université Paris-X, l'ergonome souligne combien cette opposition entre santé et travail a toujours existé. Alors que ces deux notions sont consubstantielles.

«Si cet arbitrage entre santé et économie se pose aujourd'hui avec force, il préexiste en réalité à cette crise. Cela fait bien longtemps que l'on se focalise sur les indicateurs économiques sans jamais les rapprocher des indicateurs sociaux. La bourse ou la vie ? Doit-on choisir ? Ou va-t-on enfin admettre que l'économie repose essentiellement sur celles et ceux qui, dans l'ombre, produisent du mieux qu'ils peuvent avec ce qu'on leur donne comme marge de manœuvre, confiance, moyens matériels ou humains ?

A lire aussi [La bourse ou la vie ?](#)

«Leur santé physique, psychique, sociale altérée, et c'est le système qui vacille... accidents du travail, maladies professionnelles ne sont pas seulement des courbes qui fluctuent mais des vies. Cela fait trop longtemps que l'on oppose la santé économique des entreprises à la santé des salariés qui œuvrent en leur sein : elles doivent et ne peuvent qu'aller de pair, en temps de crise comme en temps normal. Les considérer simultanément, c'est précisément ce qu'encouragent les ergonomes. Car produire un travail de qualité, reconnu par tous comme tel, dans des conditions favorables, qui a du sens, de la valeur, qui est utile, cela contribue à ma performance, à celle de mon entreprise et participe à la construction de ma santé. Et ce qui est favorable à la santé au travail sert plus généralement la santé publique.

«Alors... sauver l'économie ou sauver des vies ? Nous ne sauverons l'une qu'en respectant du mieux possible les autres. Cessons de renvoyer dos à dos la question économique et la question politique : les entreprises ont une responsabilité sociétale, une raison d'être à défendre et un rôle citoyen à tenir.

«Le déconfinement sera une occasion unique de repenser le travail, le rapport que nous entretenons avec lui, la place que nous lui conférons, et ce que nous y jouons. Cet "après" doit être imaginé dès à présent en référence à "cet avant" qui nous a amenés ici. Il faut donc s'atteler à le penser plus juste, ce monde du travail, plus équitable, plus sûr, plus proche de nous, plus respectueux des hommes et des femmes, plus à l'écoute de leurs attentes et de leurs besoins. Et si nous redonnions un pouvoir d'agir plein et entier à ceux qui œuvrent, à ceux qui font sans que tout soit procédures et rigidité... qu'advierait-il ? Le personnel hospitalier ne nous a-t-il pas montré la voie ? Eux qui ont repris la main sur leur travail, à qui nous avons fait confiance en déposant, plus que jamais, entre leurs mains nos propres vies.

«Il est temps de repenser collectivement les organisations et de poser ensemble des questions essentielles qui d'habitude ne sont que rarement débattues. Le mot vocation a repris tout son sens. Cette crise, d'une ampleur inédite, offre une reconnais-

sance et une revalorisation de certains métiers et de ceux qui l'exercent. "L'après" sera peut-être l'occasion pour les entreprises d'intégrer les attentes des citoyens, exacerbées par cette épreuve, en réinterrogeant cette quête incessante de rentabilité, cette domination pesante de la finance, en défendant des valeurs éthiques seules susceptibles de regagner la confiance de leurs salariés, de leurs usagers et de leurs clients.

«Cet arrêt net et brutal de la vie économique et sociale, impensable il y a quelques mois, nous confronte à notre fragilité, à celle des systèmes que nous avons mis en place, et doit nous obliger à repenser nos modalités de production, à concilier économie avec écologie, éthique et altruisme. Peut-être devrions-nous suivre la voie de ceux, encore trop rares, qui sont convaincus que l'entreprise a une raison d'être, qu'elle doit contribuer au bien commun et que celui-ci est une source essentielle de performance. Si nous ne faisons rien de ce qui vient de se produire, nous devons alors accepter de vivre avec l'idée que ce que nous venons de traverser va se reproduire, à l'infini. Ce monde instable sera-t-il encore un monde humain ?»

Sophie Prunier-Poulmaire est l'auteure de : *Etres au travail* (Intervallés, 2019). ■

par Catherine Calvet





ÉVÉNEMENT

Télétravail : le boulot compresseur

Malgré certains avantages, le travail à distance, mis en place à la hâte auprès de salariés pas toujours habitués, formés ou volontaires, entraîne des effets négatifs chez nombre d'entre eux.

«Le télétravail "concon" est-il vraiment du télétravail ?» s'interroge un anonyme sur le site de l'enquête «#Montravailàdistance, Jenparle !» réalisée par Res publica, agence de conseil en dialogue social, en partenariat notamment avec la CFDT et le think tank Terra Nova. «Concon» pour «confiné contraint», précise-t-il, avant de raconter son expérience de télétravail en pleine crise du Covid-19, sur un petit ordinateur de 13 pouces après «une "formation" enfonç[ant] des portes ouvertes». A la clé, selon lui : des «salariés [qui] tâtonnent et bricolent». L'expérience généralisée depuis mi-mars - cinq millions de Français ont télétravaillé, selon la ministre du Travail - varie selon les entreprises. Ici, un salarié évoque une «opération réussie», avec livraison d'ordinateurs à domicile par l'employeur. Ailleurs, c'est plus chaotique : «J'ai dû emmener mon ordinateur de bureau [...], imprimante et dossiers dans des sacs de supermarché», raconte un autre. «On est dans un cadre exceptionnel et contraint», note Catherine Pinchaut (CFDT) qui alerte : «Certains salariés ne s'arrêtent jamais. Le manque de déconnexion est amplifié par le confinement.» De quoi inquiéter, d'autant que ce recours massif va perdurer. Raison de plus, selon les syndicats, pour mieux encadrer cette situation inédite.

«Bouleversement»

«Le télétravail concernait moins d'un quart des salariés. Là, une grande par-

tie de la population a basculé sans y être préparée, note Jean-Claude Delgenès, du cabinet de prévention des risques professionnels Technologia. Mais même initiés, les salariés n'étaient pas tous prêts à ce bouleversement.» Selon les résultats de l'enquête Res publica, publiés ce jeudi, 83 % des 1 861 répondants (dont 58 % ont déjà télétravaillé) n'ont jamais bénéficié d'une formation dédiée. Et 42 % n'ont pas d'espace de travail chez eux. Pour autant, leur bilan est plutôt positif, les trois quarts jugeant leurs conditions de travail faciles ou assez faciles. Et ce grâce à la «bonne capacité de débrouille» de leur entreprise, analyse Gilles-Laurent Rayssac (Res publica). Pour 72 % des répondants, celle-ci était bien préparée ou s'est facilement adaptée. Pour preuve, ils sont une large majorité à «souhaiter travailler plus souvent à distance à l'avenir».

A lire aussi «L'activité se retrouve déconnectée de sa finalité sociale»

Mais tout n'est pas rose partout. Selon les premiers résultats d'une enquête de la branche cadres de la CGT (Ugict-CGT), près de 40 % des 11 790 répondants (dont près de 70 % ne faisaient pas de télétravail jusque-là) n'ont pas été équipés d'outils informatiques. Une source de problèmes techniques, mais aussi de tensions familiales. «Dans des familles, il n'y a qu'un seul ordinateur pour les deux parents et les enfants», souligne Jean-Claude Delgenès. C'est d'ailleurs une

difficulté pointée par la CGT : celle des télétravailleurs devant garder leurs enfants (81 %). «Le problème numéro 1», estime Sophie Binet pour la CGT. Les mères d'enfants de moins de 16 ans sont 43 % à consacrer au moins quatre heures en plus par jour aux enfants (26 % pour les pères). Or, selon la cégétiste, rares sont les entreprises qui ont aménagé le temps de travail pour les parents. Un tiers des répondants notent même une hausse de la charge, là où 52 % des managers interrogés par Res publica estiment avoir revu les objectifs de leurs collaborateurs à la baisse. De quoi modifier en profondeur le management actuel «reposant sur la discipline, la contrainte et le contrôle», vers un management «de soutien professionnel» basé sur la confiance et l'autonomie, estime Terra Nova.

«Travail compulsif»

Pas si sûr selon Delgenès, qui note que «nombre de managers ne savent pas réguler leur demande», leur inquiétude liée à la crise «se reportant sur l'ensemble de la chaîne». «Nous sommes inquiets pour la santé psychique des chefs d'entreprise», abonde Eric Chevée, de la CPME, tout en invitant à «relativiser» les risques psychosociaux des salariés. Pourtant, pour Delgenès, la peur de perdre son emploi joue aussi sur eux, les poussant vers du «travail compulsif» pour montrer leur utilité. Là où ceux à qui l'on demande peu, complète la représentante de la CFDT, sont tout aussi

angoissés. D'autant que la dégradation du lien social n'aide pas. Selon l'enquête de Res publica, la moitié des répondants estiment souffrir de l'éloignement.

A lire aussi A la maison, le télétravail a du mal à faire chambre à part

Avec des effets déjà là ? Selon l'enquête de la CGT, 40 % des répondants

disent ressentir des douleurs physiques inhabituelles, comme des maux de dos. Et 29 %, une anxiété inhabituelle (46 % pour les femmes). D'où l'appel de Sophie Binet à «*pérenniser le télétravail dans des conditions acceptables, en rétablissant le droit et le respect des horaires*». Pour Catherine Pinchaut, de la CFDT, «*le seul mot d'ordre est le dialogue social*», en faisant du télétravail «*un axe des*

protocoles de reprise à négocier». Message entendu par Muriel Pénicaud, qui recommandait mercredi la mise en place de «*règles du jeu*» via des chartes ou accords d'entreprise. Reste à se mettre autour de la table, virtuelle. ■

par Amandine Cailhol





ÉVÉNEMENT

Télétravail : «L'activité se retrouve déconnectée de sa finalité sociale»

Pour la sociologue du travail Danièle Linhart, l'isolement des salariés en télétravail peut favoriser un climat anxigène et nuire à la créativité stimulée par le collectif.

Danièle Linhart est sociologue du travail, directrice de recherche émérite au CNRS et professeure à l'université Paris-Nanterre. Elle revient pour *Libé* sur les conséquences du Covid-19 sur nos vies professionnelles.

La crise sanitaire modifie-t-elle l'identité du travail ?

La caractéristique principale du management avant la pandémie reposait sur la contradiction entre la manifestation de bienveillance des directions envers les salariés, pour que ces derniers soient «heureux» au travail (à travers les «*chief happiness officers*», des massages...), et les contraintes et contrôles très forts exercés sur les employés, via toute une série de «process», normes et protocoles. Un mouvement entamé depuis plusieurs années avec la personnalisation des objectifs des salariés. Mais la rhétorique managériale est là pour invisibiliser ce lien de subordination. Cette tension ne s'est pas effacée avec la crise du coronavirus : on dit aux salariés de rester chez eux pour protéger leur santé. Mais en même temps, l'informatique permet une traçabilité pour surveiller quand les gens se connectent, combien de temps ils bossent, afin qu'ils continuent à remplir leurs objectifs personnalisés.

Le télétravail n'a donc aucune conséquence pour les salariés ?

Sur le fondement même du travail,

non. Mais sur le plan du vécu, oui. D'abord parce que le salarié évolue dans un climat anxigène, pour lui et sa famille, et que peuvent apparaître des tensions sur le temps dédié à l'activité professionnelle et à la vie personnelle. Sans oublier la question du sens : finalement, à quoi sert mon activité, est-elle vraiment utile ?

A lire aussi Télétravail : le boulot compresseur

Le travail se retrouve aussi déconnecté de sa finalité sociale. Si on accepte de se soumettre à ses contraintes, c'est pour ce sentiment de faire partie d'un tout, d'un corps de métier, et de contribuer à autrui. Cela s'évapore actuellement, avec une activité atomisée qui isole. La situation actuelle de l'hôpital donne la mesure de l'importance du collectif : malgré les difficultés du secteur, une certaine perte de sens, on retrouve face à cette pandémie une forme d'héroïsme professionnel. C'est ensemble que l'on trouve des solutions.

Que pensez-vous des nombreux outils informatiques utilisés pour maintenir un semblant de collectif ?

Les réunions par visioconférence sont très fatigantes et nécessitent une plus grande concentration. Il y a aussi un côté factice des interventions, sans la possibilité de faire des apartés, une place moindre pour le rire, la dérision, l'humour. Chacun s'impose une forme de réserve. Ce simulacre de la permanence d'une pré-

sence physique fait encore plus ressentir le manque. Des études pré-Covid l'avaient montré : certaines entreprises envisagent de réduire leur nombre de réunions via Internet car elles constatent que cela freine l'inventivité.

A lire aussi A la maison, le télétravail a du mal à faire chambre à part

Le salarié, en revanche, ne peut-il pas ressentir une plus grande autonomie ?

Il y a cette image positive de pouvoir travailler dans ses pantoufles, selon son propre rythme et ses préférences. Mais je crois que les mécanismes de contrôle perdurent. Le salarié peut encore moins influencer qu'auparavant sur des décisions. Chacun est dans son coin, et il devient compliqué de peser collectivement quand on estime que la mauvaise direction est prise.

Comme les gens évoluent dans un contexte général anxigène, tout devient plus coûteux en termes de concentration. Pour les salariés qui ne peuvent pas remplir leurs objectifs, il faudra travailler le soir, le week-end. En somme, il s'agit de faire comme si on travaillait dans des conditions normales, alors que ce n'est pas le cas. Il y a aujourd'hui une héroïsation des employés sur le terrain, car ne pouvant pas télétravailler. Il ne faudrait pas oublier le mal-être qui pourrait apparaître chez ceux exerçant à leur domicile. ■

par Sylvain Mouillard |

|





CORONAVIRUS

Les chantiers de construction et du BTP reprennent lentement

Après leur mise à l'arrêt mi-mars, les ouvriers sont de retour sur près de 20 % des sites. Les mesures de sécurité sanitaires pèsent sur les marges

Les chantiers de construction, brutalement interrompus le 17 mars, repartent à très petite vitesse en cette fin avril, trop lentement au goût des promoteurs et des pouvoirs publics. La ministre du travail, Muriel Pénicaud, avait, dès la fin mars, souhaité qu'ils ne s'arrêtent pas du tout, allant jusqu'à qualifier les entrepreneurs de « défaitistes », ce qui n'avait pas plu, et les préfets ont reçu des directives pour stimuler le redémarrage de la construction. Selon la base de données BTP Consultants, qui surveille 5 000 opérations de bâtiment dans toute la France, seuls 17,5 % avaient repris à la date du 25 avril, mieux que les 12,7 % de la semaine précédente mais loin de la reprise. Les chantiers privés font mieux (19 % redémarrés) que les publics (10 %), certaines régions sont plus dynamiques, comme le Grand-Est (31 %) ou la Bourgogne-Franche-Comté (28,7 %), tandis que l'Île-de-France est à la traîne (13,3 %), quelques chantiers du Grand Paris, notamment celui de la ligne 15, au sud, n'ayant rouvert qu'à partir du 26 avril.

Un premier frein est la réorganisation de chaque site dans le respect des bonnes pratiques désormais consignées dans un guide élaboré paritairement – mais signé par la seule CFDT, côté salariés –, avalisé par les ministères de la santé et du travail et publié le 2 avril. « Beaucoup d'entreprises manquent encore de masques, constate Alexandra François-Cuxac, présidente de la Fédération des pro-

moteurs immobiliers (FPI), à tel point que c'est nous qui leur en fournissons. »

« Certains chantiers sont plus simples que d'autres à redémarrer, par exemple les travaux de terrassement ou de fondations où les ouvriers sont seuls dans un engin, alors que d'autres obligent à une forte réorganisation, détaille Antoine Metzger, PDG de l'entreprise de bâtiment et travaux publics NGE, qui compte 12 500 salariés, a déjà redémarré 30 % de ses 1 500 chantiers et espère avoir atteint 70 % d'ici au 11 mai. Nous avons, par exemple, dû doubler les surfaces des vestiaires et locaux sanitaires, et les ouvriers sont priés d'arriver déjà équipés et en tenue, dans leur voiture personnelle, de façon étalée dans le temps. » Il faut aussi, sur chaque chantier, désigner un « référent Covid-19 » commun à toutes les entreprises présentes et chargé de faire appliquer les règles de sécurité.

Selon la FPI, 30 % des programmes de logements ont déjà redémarré et elle en escompte 50 % d'ici à la fin mai : « Nous nous battons comme des lions pour faire revenir les entreprises, car c'est une question de survie économique pour elles comme pour nous, rappelle Mme François-Cuxac, mais nous avons beaucoup de mal à lancer de nouvelles opérations puisque les services d'urbanisme des collectivités locales, qui instruisent les permis de construire, n'ont, sauf exception, pas repris. » La profession anticipe une perte de chiffre d'affaires de 30 % en 2020, et 100 000 logements en moins par rapport à 2019, ce qui prépare, redoute-t-elle, une pénurie en 2021.

« Revoir la chaîne des valeurs »

« Revoir la chaîne des valeurs »

Un autre débat qui agite le secteur est la prise en charge des surcoûts liés au Covid-19 : « J'ai reçu un devis entre 1 200 et 1 800 euros par mois pour le nettoyage quotidien de chaque chantier, et ils sont à notre charge », témoigne Yannick Bordes, président de Procivis, réseau national de constructeurs de logements sociaux (4 800 par an) et de maisons individuelles (3 200), qui a pu reprendre la moitié de ses opérations et a même obtenu un permis de construire de la mairie d'Angers pour une quarantaine d'appartements.

« A propos du partage des surcoûts, c'est, bien sûr, le grand flou, regrette Denis Dessus, président de l'Ordre des architectes, alors nous essayons d'élaborer des principes, des règles pour nous les répartir, tandis que les pertes d'exploitation et de chiffre d'affaires durant les deux mois de confinement restent à la charge de chacun des acteurs de la chaîne. » Les maîtres d'ouvrage, donneurs d'ordres, devront rallonger et payer les missions confiées aux maîtres d'œuvre.

Quant aux coûts liés à la réorganisation des chantiers, gardiennage, locations d'engins plus longues que prévu, équipements de sécurité, ils

seront partagés entre tous les entrepreneurs via un compte dit «prorata». Le président de la Fédération française du bâtiment, Jacques Chanut, évalue à 15 % la hausse du coût de construction engendré par ces précautions et souhaitait «revoir la chaîne des valeurs», autrement dit renégocier les prix à la hausse, «nos marges étant très faibles, de 2 % à 3 %», argumente-t-il.

«Nous avons tous des surcoûts, tempête Mme François-Cuxac au nom des promoteurs, et les entreprises de construction doivent respecter les contrats signés. Nos marges prétendument élevées, de 7 %, c'est un mythe! Aujourd'hui, elles sont écrabouillées, notamment par les institutionnels, les bailleurs sociaux, qui nous achètent les immeubles à prix cassé», déplore-t-elle. Pour Domi-

nique Estrosi-Sassone, sénatrice des Alpes-Maritimes et membre de la commission des affaires économiques du Sénat, «les acteurs doivent former une chaîne de loyauté pour se partager la charge de la crise». ■

par Isabelle Rey-Lefebvre





CORONAVIRUS

Prisons : 11 500 détenus de moins et après ?

Certains plaident pour une loi d'amnistie afin d'éviter que la détention ne reparte à la hausse après le déconfinement

Le ministère de la justice et l'administration pénitentiaire sont parvenus à maîtriser, jusqu'ici, le risque de double déflagration que la pandémie due au coronavirus faisait planer sur les prisons. La catastrophe sanitaire dans des établissements surpeuplés n'a pas eu lieu. Aujourd'hui, l'administration pénitentiaire décompte 42 agents testés positifs au SARS-CoV-2 et 28 détenus tandis qu'un surveillant et un détenu en sont décédés. Le risque d'embrasement des lieux de détentions en raison de l'arrêt des parloirs et des activités a été contenu, à de rares exceptions près.

L'une des raisons se trouve sans doute dans la politique volontariste de sorties anticipées pour les condamnés en fin de peine décidée par le gouvernement dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. L'autre, par la mise en sommeil des juridictions.

Le résultat est là : les prisons comptaient 61 100 détenus au 23 avril, soit 11 500 de moins que le 16 mars, annonce la garde des sceaux, Nicole Belloubet. Et « la baisse se poursuit ». Le taux d'occupation des prisons françaises est désormais inférieur à 100 % en moyenne. Il est encore autour de 110 % dans les maisons d'arrêt contre 140 % début mars.

« Occasion historique »

Que va faire la justice de cet acquis historique et totalement imprévu qui

s'est produit en six semaines sans faire de vague ? Les prisons françaises vont-elles retrouver avec le déconfinement la surpopulation endémique qui les caractérise et a valu le 30 janvier une double condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'homme ?

« On a une situation intéressante dont on ne sait pas combien de temps elle va durer, analyse Jacques Dallest, procureur général de Grenoble. Je crains qu'avec la reprise de l'activité policière, des enquêtes en suspens, et le retour à la vie normale, la population carcérale va augmenter. » S'il se réjouit de voir celle des quatre établissements situés dans le ressort de sa cour d'appel être passée de 1 300 à moins de 1 000, il n'est pas question pour lui d'hésiter à déférer ni à requérir l'emprisonnement pour des auteurs de violences en récidive notamment. Mais il l'assure, les procureurs vont continuer à utiliser le levier de l'aménagement de peine en amont de la sortie.

Yaël Braun-Pivet, présidente de la commission des lois de l'Assemblée nationale, très investie sur la question des prisons, reconnaît que la situation actuelle est en partie due à une « justice ralentie et à une délinquance habituelle en baisse en raison du confinement ». La députée (LRM) des Yvelines s'attend ainsi à voir « le flux des entrants en détention mécaniquement repartir à la hausse ».

Mais pour l'élue, il est hors de ques-

tion de laisser faire. « J'ai le sentiment d'une occasion historique. On a remis les compteurs à zéro du point de vue de la population carcérale. C'est le moment idéal pour instaurer de bonnes pratiques afin que le nombre de détenus ne reparte pas brutalement à la hausse. »

Le Syndicat national des directeurs pénitentiaires (SNDP-CFDT) a adressé, de son côté, une lettre ouverte au président de la République pour demander à profiter des « frilosités balayées » par l'épidémie de Covid-19. « Il ne sera en effet plus jamais possible de prétendre que l'encellulement individuel constitue un objectif inatteignable, que le *numerus clausus* est une chimère », écrit le secrétariat national du syndicat. Le *numerus clausus*, prôné notamment par Dominique Raimbourg, président de la commission des lois sous la précédente législature, impose de faire sortir un détenu en fin de peine avant d'en incarcérer un nouveau dans le même établissement.

« Dossiers en retard »

Cécile Dangles, vice-présidente au tribunal judiciaire de Lille et présidente de l'Association nationale des juges de l'application des peines (Anjap), estime que la baisse du nombre de détenus a pu être aussi importante et rapide en raison de « la très grande partie d'entre eux qui ont des courtes peines. Or, ce sont des peines sur lesquelles on ne peut pas travailler, elles ne servent à rien. Ces gens -

entrent et sortent de prisons, on s'en aperçoit à peine».

La magistrate lilloise rappelle que 46 % des peines en cours d'exécutions sont inférieures à un an et que pour les peines exécutées inférieures à six mois, 98 % sont des sorties sèches, c'est-à-dire sans préparation ni suivi y compris des services pénitentiaires d'insertion et de probation. « Cette crise nous apprend que la surpopulation carcérale n'est pas une fatalité », se réjouit Mme Dangles. Pour elle, le pire serait de reprendre l'activité judiciaire normale, « comme avant ».

L'Anjap plaide pour une amnistie portant sur les courtes peines fermes de prison en attente d'exécution ainsi que pour les sursis probatoires ou les travaux d'intérêt général devant être réalisés dans les prochains mois. « Nous avons besoin des politiques pour nous permettre de retravailler sur des bases saines, ne pas repartir sans priorité face à un stock de dossiers en retard. »

Une proposition que Yaël Braun-Pivet « trouve très intéressante » : « Cette amnistie porterait sur des peines que l'on n'aurait - probablement pas prononcées aujourd'hui pour les mêmes faits avec la nouvelle échelle des peines, et se-

rait conditionnée à la non-répétition de délit pendant une période d'un, deux ou trois ans. Tous les praticiens de la question pénitentiaire savent que les courtes peines exécutées en prison ne servent à rien. »

Pour Mme Braun-Pivet, la réduction de la population carcérale n'est pas un objectif en soi. Il s'agit de « permettre à l'administration pénitentiaire de remplir pleinement ses missions, avec tout le travail d'accompagnement, de réinsertion et de surveillance que l'on ne peut évidemment pas faire dans des prisons surpeuplées ».

Même le procureur général Jacques Dallest, pourtant peu soupçonné de mansuétude, s'interroge sur l'opportunité d'une loi d'amnistie. « A l'automne, avec l'arrivée des nouvelles affaires ajoutées au stock accumulé pendant le premier semestre, - chaque procureur sera amené à faire des coupes sombres dans son coin, avec ses propres critères, décidant des alternatives aux procès pour éviter l'engorgement des audiences correctionnelles ou des alternatives aux poursuites et des classements sans suite. L'amnistie a l'avantage d'être débattue démocratiquement et de s'appliquer de la même façon à tous », observe-t-il.

« Vieilles habitudes »

La ministre de la justice fait aujourd'hui la sourde oreille à une telle piste. « La chancellerie ne s'appuie que sur la nouvelle échelle des peines pour contenir l'inflation du nombre de détenus, regrette une avocate très proche de Nicole Belloubet. C'est une erreur. Jamais aucune disposition législative n'a réussi à elle seule à réduire la surpopulation carcérale. » Et de dénoncer « l'absence de volontarisme politique en matière de régulation carcérale ». Mme Dangles craint déjà le « retour des vieilles habitudes ». Or, selon elle, « la surpopulation carcérale pourrait toute la chaîne pénale et rend inutile le travail de chacun ».

Sans attendre le monde d'après, la pénitentiaire va affronter, comme le reste du pays, le déconfinement. « Nous entrons dans une zone dangereuse », prévient Sébastien Nicolas, le secrétaire général du syndicat Pénitentiaires-FO-Direction. Selon lui, « plus que le confinement, le déconfinement peut devenir explosif si les détenus sentent des différences de traitement avec l'extérieur, par exemple si les conditions pour la reprise des parloirs, même partielle, ne sont pas étudiées ». ■

par Jean-Baptiste Jacquin





DAMMARIE-LES-LYS (77)

« Notre travail est concret, c'est mieux que de rester dans sa chambre ! »

L'association Jeunesse du Lys 77 réunit de jeunes bénévoles du quartier de la Plaine du Lys à Dammarie en Seine-et-Marne. Elle vient en aide aux familles démunies et son activité a été multipliée depuis le confinement.

« La solidarité a toujours existé dans les quartiers comme la Plaine du Lys. Mais elle n'était pas mise en valeur. » Madjid Bensaïd a créé l'association Jeunesse du Lys 77 en 2017 à Dammarie-Les-Lys (Seine-et-Marne). Et depuis le confinement, les jeunes bénévoles ne chôment pas. Ils interviennent dans 45 foyers.

Vendredi, devant le centre commercial situé au cœur de la Plaine du Lys, quartier classé en zone urbaine sensible. Sur le parvis reposent 42 cartons. Dans chacun, des produits non périssables (lait, huile, riz, pâtes, conserves et feuilles de brick...) offerts par des particuliers ou des magasins. Madjid Bensaïd et ses camarades chargent des véhicules en vue de la tournée qui s'annonce. « L'association compte 150 d'adhérents. Mais nous avons préféré restreindre les bénévoles à une vingtaine pour leur sécurité. La moyenne d'âge, c'est 25 ans ! », s'amuse-t-il. « Je suis chef de chantier. Ça n'empêche pas d'agir à

côté. On trouve toujours le temps d'aider si on veut. »

C'est aussi le cas de Sofianne, 20 ans. « D'habitude je participe aux maraudes le samedi. Depuis le déconfinement, ça envoie ! On livre tous les deux jours selon les demandes des gens », assure cet étudiant en BTS à Alfortville (Val-de-Marne). « Notre travail, c'est concret. Et ça crée des liens entre nous. C'est mieux que de rester dans sa chambre ! », ajoute Mamadou, 18 ans, lycéen.

Une fois la voiture chargée, liste d'adresses en main, Madjid Bensaïd, Sofianne et Mamadou partent pour leur tournée. Premier arrêt place du Marché, dans une résidence à caractère social. Petit coup de fil. Une dame sort de l'immeuble et réceptionne son colis. « C'est la première fois pour moi. Je trouve ça réconfortant », sourit-elle.

Deuxième arrêt face à la caserne des

pompiers. « France Terre d'asile nous a dit qu'une femme malade du Covid ne pouvait plus faire ses courses. Ça fait plusieurs fois qu'on y va. » Un appel suffit, et une femme sans masque arrive sur le trottoir. Souriante et visiblement reconnaissante. Sofianne porte le carton jusqu'au hall de l'immeuble. « Elle va mieux a priori, commente Madjid Bensaïd. On se déplace pour apporter une aide, mais également du lien social. Des valeurs qu'on veut transmettre aux jeunes d'ici. Ils sont demandeurs. » ■

LP/S.B.

LP/S.B.

par Sophie Bordier

Pour un don : www.paypal.me/juinessedulys77. Contact sur <https://www.helloasso.com/juinessedu-lys-77/formulaires/1>



Covid-19 : quels sont les métiers les plus vulnérables ?

Aides-soignants, ouvriers du bâtiment, artisans....de nombreux emplois sont actuellement confrontés à des difficultés sanitaires et économiques. Dans une note éclairante, France Stratégie a établi une typologie des métiers les plus à risques pendant cette pandémie.

La crise du coronavirus expose un grand nombre de travailleurs sur le marché du travail. Dans une note rendue publique (lien : <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2020-na88-metiers-corona-avril.pdf>) ce mercredi 29 avril, le comité de France Stratégie a recensé cinq groupes de métiers vulnérables selon différents paramètres (sanitaires, économiques, financiers...). De nombreux travailleurs risquent de perdre leur emploi à l'issue de cette crise quand d'autres ont connu un fort accroissement de leur rythme de travail depuis le début du confinement. Cette pandémie remet en perspective beaucoup de métiers souvent délaissés ou peu médiatisés qui restent malgré tout indispensables au fonctionnement de la vie économique et sociale. La réouverture progressive du secteur tertiaire et l'industrie à partir du 11 mai pourrait à nouveau multiplier les tensions dans beaucoup de secteurs. En effet, une myriade d'aléas demeurent sur la capacité des employeurs à se procurer l'ensemble du matériel (masques, gel hydroalcoolique) pour appliquer les mesures de sécurité sanitaires et les gestes barrières. La pénurie de masques et les problèmes d'approvisionnement ont mis en lumière les multiples difficultés pour l'Etat, les collectivités, les établissements hospitaliers, le secteur privé à se fournir en matériel sanitaire à l'étranger et sur le territoire national.

Des vulnérabilités "de toujours"

Les chercheurs dans leur travaux ont d'abord identifié les métiers « vulnérables de toujours » qui cumulent souvent plusieurs types de difficultés. Il s'agit de métiers précaires avec des contrats courts, des CDD, ou du travail temporaire. Ces métiers représentent tout de même 4,2 millions de travailleurs. Ces personnes se retrouvent dans l'industrie et le bâtiment, dans la marine, la pêche, l'administratif. Les salariés devraient être confrontés à un risque de chômage significatif à la fin du confinement alors qu'ils ont beaucoup souffert lors de la crise de 2008-2009.

« Ces métiers ont en commun une vulnérabilité économique d'hier et d'aujourd'hui, liée à plusieurs facteurs. Leurs statuts sont d'abord plus précaires que pour la moyenne des emplois (près d'un sur cinq exerce en CDD ou en intérim). Leur activité cyclique pâtit en outre du ralentissement des secteurs qui les emploient (une exposition sectorielle forte). S'y ajoute l'impossibilité de travailler à domicile. Ces professionnels partagent également une fragilité financière, avec des salaires médians inférieurs à la moyenne » explique France Stratégie »

De nouvelles vulnérabilités

De nombreuses personnes travaillant dans les transports et l'entreposage (manutentionnaires, conducteurs d'engins, agents administratifs et

commerciaux des transport et du tourisme), les professionnels de l'hôtellerie-restauration (cuisiniers, serveurs, patrons et cadres d'hôtels), les métiers de services aux particuliers (coiffeurs, esthéticiens,) et les métiers des arts et du spectacle (intermittents) qui avaient connu une forte progression ces dernières années sont fortement exposés à cette crise historique. Ils seraient environ 4,3 millions de salariés selon les services de l'organisme rattaché à Matignon.

En outre, même si les salariés peuvent bénéficier du chômage partiel, ils ont souvent un statut relativement fragile. Le poids des contrats salariés non permanents peut s'élever à 20% dans ces professions, notamment dans la manutention, l'hôtellerie-restauration. A cela s'ajoutent des fragilités financières. En effet, ces professions touchent un salaire médian de 1.550 euros mensuels, « le plus faible de toutes les catégories de professions identifiées » indique la note.

Les métiers sur le front très exposés au risque sanitaire

Malgré la mise à l'arrêt de pans entiers de l'économie tricolore, de nombreuses activités sont maintenues car jugées essentielles ou ne sont pas soumises à des fermetures administratives. Il s'agit souvent des professionnels de santé ou de nombreux métiers exercés dans les services publics. Ils regroupent au total 10,4

millions de personnes. Ces individus sont peu vulnérables économiquement et exercent souvent des métiers de soins, d'éducation, de propreté ou occupent des fonctions régaliennes (armée, police, pompiers), des métiers dans les services essentiels (caissiers, employés de la fonction publique) ou de l'agroalimentaire (métiers de bouche, professions agricoles). En revanche, ils sont plus susceptibles d'être en contact avec des personnes malades que d'autres travailleurs.

« Ces métiers sont pour la plupart soumis à un risque infectieux par leur contact direct avec le public : 73 % font habituellement face aux usagers, clients ou patients. Certains sont très exposés durant le confinement au risque sanitaire (soin, propreté, vente alimentaire), quand d'autres, dont l'activité est actuellement ralentie ou se fait à distance, le seront avec le déconfinement (vente non alimentaire, enseignement, garde d'enfants, etc.) » précise l'organisation. »

Des cadres hyperconnectés en mode intensif

Le personnel d'encadrement est exposé à un faible risque économique en période de confinement. Ils sont plus souvent habitués à travailler à distance que les autres (38% contre 20%) et leur statut leur permet d'assurer leur activité professionnelle même s'ils rencontrent quelques difficultés. Ils sont environ 4 millions dans cette situation. « Le télétravail des cadres peut être subi et, en ce sens, occasionner une réorganisation du travail. Les cadres peuvent être sollicités pour adapter l'organisation de l'entre-

prise aux mesures de confinement et faciliter ainsi la reprise d'activité : mise en place du télétravail, communication interne, mesures de sécurité et d'hygiène. Ils sont un maillon intermédiaire dans l'organisation, dont le rôle est de déployer la stratégie de l'entreprise auprès de leurs équipes » indiquent les rédacteurs du document. Si les cadres sont moins confrontés à des risques sanitaires contrairement à de nombreux métiers, ils expriment souvent des difficultés pour concilier vie familiale et vie professionnelle (notamment la garde d'enfants, le suivi scolaire). En outre, il est parfois complexe de faire de véritables coupures entre le travail et les tâches de la vie quotidienne. Ils se retrouvent à exercer des tâches à forte intensité dans un contexte macroéconomique très dégradé.

« Avant même le confinement, 81 % des cadres et jusqu'à 86 % des cadres des transports et de la logistique déclaraient avoir des quantités de travail excessives, contre 64 % pour l'ensemble des professions. Ils étaient également près de la moitié à déclarer devoir travailler sous pression (50 % contre 34 % pour l'ensemble des professions). Ces métiers mobilisent en effet des compétences en supervision et encadrement avec une intensité deux fois plus élevée que la moyenne nationale²⁴, sans doute l'une des origines de cette mise sous tension. » »

Beaucoup de cadres dans les secteurs actuellement sous pression redoutent de voir leur métier disparaître. Dans le bâtiment, la construction, l'industrie, les employeurs pourraient être obligés de licencier à la fin du confinement faute de visibi-

lité sur l'avenir et de carnets de commande en berne. Si le chômage partiel permet de préserver l'emploi pendant la durée du confinement, le recul violent et brutal de l'activité dans de nombreux domaines risquent d'entraîner des destructions d'emplois.

Des professions intermédiaires relativement préservées

Beaucoup de métiers restent relativement peu exposés à la chute de l'économie hexagonale. Il s'agit de professions intermédiaires ou d'employés qualifiés qui ont un risque modéré, voire faible de perte d'emploi. France Stratégie en recensé environ 4 millions. Ils sont en partie mobilisés pendant la crise comme les employés de banques et des assurances. Ils peuvent également exercer des fonctions transversales à toutes les entreprises (employés de comptabilité, techniciens de l'informatique, services administratifs et financiers). Ces fonctions sont souvent exercés par des jeunes en début de carrière et travaillent moins à distance que les cadres. En revanche, ils peuvent se retrouver facilement en activité partielle. ■



par Grégoire Normand



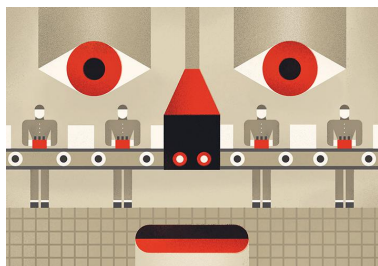


NUMÉRIQUE

SURVEILLANCE

Travaillez, vous êtes filmés!

Des caméras intelligentes sont installées dans des entreprises pour contrôler le respect des distances entre les employés ou leur température.



Charlie Chaplin aurait sans doute trouvé un prolongement au cauchemar burlesque de ses *Temps modernes* en observant les méthodes de travail à la chaîne, aujourd'hui mâtinées d'intelligence artificielle... Laquelle, en ces temps de crise du coronavirus, pourrait se voir attribuer un nouveau rôle. Des start-up spécialisées dans ce domaine, dont les technologies servent d'ordinaire à améliorer la productivité des salariés, sont en effet prêtes à aider les entreprises à reprendre leurs activités après le déconfinement.

A l'aide de caméras et d'algorithmes, elles promettent notamment de faire respecter la distanciation sociale afin d'améliorer la sécurité sanitaire en cette période de pandémie. L'entreprise américaine Drishti, qui cherche à faire évoluer les pratiques centenaires du fordisme, accompagne déjà ses clients dans les secteurs de l'automobile, de l'électronique ou du matériel médical dans cette crise. « La réouverture des usines pose des problèmes d'organisation et de cadences à adopter, avec de nouvelles contraintes, explique le PDG, Prasad Akella, ancien responsable d'un projet robotique chez General Motors.

Nous pouvons aider les dirigeants à s'y adapter et à trouver des moyens pour redémarrer leurs activités. »

Une technologie développée par la start-up Smartvid.io permettait déjà de contrôler le port de casque ou de gants sur plusieurs chantiers. Ce dispositif vient d'être étendu au respect de la distanciation sociale à la demande de grands groupes. La jeune pousse n'est pas la seule à espérer pouvoir tirer parti de la situation actuelle. La société californienne Landing AI a de son côté travaillé sur un programme calculant en temps réel l'espacement entre les individus, une technique déjà utilisée pour les véhicules autonomes. Dans une vidéo diffusée récemment, l'entreprise montre comment fonctionne son procédé : quand les employés sont suffisamment éloignés, ils apparaissent à l'écran dans des rectangles de couleur verte, mais s'ils sont trop proches, le rectangle vire au rouge. « Le système pourra également émettre une alerte pour leur rappeler de garder leurs distances en cas de violation du protocole », indique la société.

Début avril, le géant du commerce en ligne Amazon s'est équipé de ce type de caméras intelligentes dans ses entrepôts de livraison, mais aussi de caméras thermiques basées sur l'infrarouge. Les appareils ont été déployés dans six dépôts outre-Atlantique. Ils permettent de gagner du temps lors des contrôles à l'entrée des bâti-

ments par rapport à un thermomètre classique, et ils améliorent aussi les mesures de sécurité prises par le géant américain pour protéger ses salariés. Un sujet sensible, la multinationale ayant été critiquée et condamnée en France en raison des risques, notamment psychosociaux, encourus par son personnel. Avec ce procédé, un individu ayant une température supérieure à 38 degrés est directement renvoyé chez lui pour plusieurs jours. Le groupe agroalimentaire Tyson Foods ou le fabricant de processeurs Intel se sont eux aussi équipés de ces machines dont le prix peut atteindre les 20 000 dollars.

« Les technologies existent et fonctionnent bien, nous savons faire, précise Laurent Degré, président France de l'équipementier Cisco. La question qui se pose est davantage réglementaire. Particulièrement en France, avec des autorités de régulation très vigilantes. » Le sujet est suivi de près par la Commission nationale de l'informatique et des libertés. Elle rappelle que la vidéosurveillance ne peut être constante et permanente sur un salarié. Son utilisation doit se faire dans le cadre d'un objectif légitime et légal. La pandémie pourrait néanmoins faire bouger les frontières de ces règles. Et relancer le délicat débat sur l'équilibre entre la sécurité et la protection de la vie privée dans le monde du travail. De quoi faire monter la fièvre... syndicale. ■

par Emmanuel Paquette

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

- “ — **P. 60.** *Travaillez, vous êtes filmés !*
- “ — **P. 61.** *La drague au temps de la distanciation*
- “ — **P. 61.** *Dilemme gafaien*





DE JEAN-JACQUES ELEDJAM

Notre société a besoin de davantage de solidarité de proximité

Dans un monde fondé sur la croissance, nous ne savons pas ralentir sans perdre l'équilibre et les prochains mois seront très durs pour ceux qui n'ont pas les moyens de s'adapter aux changements brutaux. Ce constat est la réalité quotidienne des 100.000 volontaires - bénévoles, salariés, étudiants - de la Croix-Rouge française, engagés depuis des semaines pour éviter que cette crise sanitaire ne devienne une crise humanitaire.

Dans toutes nos actions, auprès des personnes vulnérables isolées, des sans-abri, des plus démunis ou des victimes de l'épidémie, nous n'apportons pas un simple service qui pourrait être fourni par n'importe quel acteur marchand. Nous apportons l'inconditionnalité de l'aide, la confiance, le regard attentionné, le mot qui rassure, le geste désintéressé. En un mot : l'humanité.

Parce que l'histoire est jalonnée de crises, nous devons mettre la résilience au coeur de nos systèmes économiques, de santé et de protection sociale. Cette notion, au coeur de la mission de la Croix-Rouge, se définit comme la capacité des personnes et des populations exposées à des vulnérabilités, des catastrophes ou des crises, à faire face, à s'adapter, à se relever et à retrouver une vie digne et autonome. Cela passe par une meilleure connaissance des risques, par l'éducation aux gestes qui sauvent (près des deux tiers des Français sont incapables de les appliquer), par une meilleure coordina-

tion entre les acteurs de la santé, du secours et du social, et par un investissement massif dans la prévention, qui permettrait d'éviter tant de dégâts humains et de coûts de relèvement. Cela passe enfin par une véritable solidarité internationale, nationale, locale et interpersonnelle. Outre le devoir moral qui nous oblige, cette crise nous le rappelle : nous sommes interdépendants, responsables les uns des autres. L'avenir est à la subsidiarité et aux dynamiques de proximité, qui placent les biens communs au-dessus des intérêts particuliers.

Pour former la société à la résilience et à la solidarité de proximité, je propose de faire du 17 mars, date du début du confinement, une « Journée nationale de prévention et de préparation solidaire aux risques », en trois temps. D'abord, un temps de sensibilisation et de formation, en organisant un exercice départemental sur un scénario de crise ou de catastrophe (épidémie, inondation, attentat, canicule, accident industriel, etc.) qui associerait écoles, collectivités, entreprises, services publics, associations, établissements de soins, réseaux de secours, etc. Ensuite, un temps démocratique au Parlement, où le gouvernement présenterait l'état de la préparation du pays face aux risques. Enfin, un temps dédié au local, l'occasion pour les communes de faire le point sur l'organisation de la réponse et de la solidarité de proximité, avec les associations, les comités de quartier et toutes les parties prenantes. Loin d'ajouter à l'anxiété

collective, cette journée serait de nature à rassurer, en se rappelant régulièrement que nous sommes prêts.

Pour faire vivre ces solidarités protectrices, l'Etat doit davantage reconnaître le rôle des associations, comme le font les collectivités locales. Dans les prochains mois nous aurons besoin de confiance, et pas seulement pour limiter les effets de la récession. Pour sortir de notre apnée sociale, nous devons nous rapprocher, réapprendre à se regarder, à s'approcher. Et pour cela, le rôle des associations sera décisif.

Mais rien de tout cela ne sera durable, si nous ne transformons pas notre rapport au monde à partir de ses fragilités : celles de la personne humaine et de son environnement. Les virus circulaient avant les changements climatiques et ils continueront. Mais il existe un lien fort entre les meurtrissures de la planète et les vulnérabilités humaines. Les unes comme les autres sont aggravées par notre indifférence, par notre besoin de consommer sans limite, de rendre le monde disponible à chaque instant. Ce lien se retrouve dans la double inégalité sociale et environnementale qui expose davantage les personnes les plus vulnérables aux conséquences des changements climatiques, alors même qu'elles ont moins de moyens pour s'en protéger.

La réponse à cette double inégalité est au coeur du projet associatif de la Croix-Rouge. Et quand la vague épidémique se retirera, nous serons tou-

jours là, pour rassembler tous ceux qui veulent agir. Pour protéger et relever sans condition les personnes en situation de vulnérabilité, et

construire, avec elles, leur résilience. ■

par Jean-Jacques Eledjam

Jean-Jacques Eledjam est président de la Croix-Rouge.



MOUVEMENTS SOCIAUX



POLITIQUE

L'heure de la démonstration

Baromètre traditionnel de la contestation sociale, le 1er Mai ne pourra, cette année, s'offrir le plaisir de vastes cortèges. Confinement oblige, les rues seront désertes, l'essentiel des manifestations se déroulant aux balcons et sur les réseaux sociaux. Une mobilisation sous cloche, frustrante. Mais qui, paradoxalement, n'aura jamais semblé aussi pressante et partagée. La pandémie de coronavirus a révélé de manière tragique les dérèglements du capitalisme néolibéral, l'importance cruciale de financer des services publics puissants ou encore l'urgence de repenser nos modes de production. Autant de thèmes que les manifestations du 1er Mai ont l'habitude de porter, et les gouvernants actuels de passablement ignorer.

Face à l'évidence des morts, les voilà aujourd'hui contraints de faire mine de s'y atteler, de promettre des « plus jamais ça ». Ce 1er Mai va se charger de leur rappeler que les travailleurs, en première ligne, ne se paieront pas de formules creuses. Les « jours d'après » vont de pair avec une réelle volonté de changement politique et des choix budgétaires cohérents. Or, pour le moment, l'actuelle majorité continue de creuser sa veine libéropatronale, prenant prétexte du contexte économique pour ouvrir de nouvelles brèches dans le droit du travail, par voie d'ordonnances... tout en restant muet sur l'avenir étranglé de l'hôpital public et de son personnel, dont l'exemplarité force le respect de tout le pays. Un sens des priorités sidérant !

Cet aveuglement interpelle. Ne nous leurrons pas : si la lutte sanitaire s'annonce longue, la lutte politique, elle, le sera encore plus. Elle commence ce vendredi aux fenêtres. Les applaudissements d'hommage doivent céder la place aux exigences sociales et à une fierté retrouvée de ces métiers dits « invisibles », mais dont la crise actuelle a fait la démonstration de leur utilité sociale indispensable. Même confinée, cette Journée internationale des travailleurs doit être une première étape pour que les jours d'après ne ressemblent définitivement pas à ceux d'avant. ■

par Laurent Mouloud,





POLITIQUE

Les communistes « masqués, mais pas muselés » pour le 1er Mai

Vente de muguet virtuel, manifestation en ligne et au balcon... Malgré le confinement, les militants du PCF veulent contribuer à une journée d'actions, afin que les travailleurs ne paient pas la facture de la crise.

La Journée internationale des droits des travailleurs est une date incontournable pour les communistes. Malgré la crise sanitaire, le PCF s'est donc organisé pour célébrer l'événement, qui prend une coloration particulière alors que le droit du travail est à nouveau attaqué dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Ses militants vont donc se mobiliser, même en l'absence de manifestation et de leur traditionnelle vente de muguet dans la rue. Sous le slogan « Masqués, pas muselés », ils préparent une série d'initiatives, en ligne pour la plupart, mais qui permettront de participer à la visibilité de cette journée de lutte. « C'est un 1er Mai particulier, rappelle leur secrétaire national, Fabien Roussel. C'est le monde du travail qui risque de souffrir le plus de la crise, poursuit-il. L'épidémie, qui a mis des pans entiers de l'économie à l'arrêt, a déjà fait augmenter le chômage de 7 % par rapport à l'année dernière. Cependant, nous ne devons pas nous y résigner et profiter de ce 1er Mai pour lancer des appels, avan-

cer des revendications, afin que ce ne soit pas le monde du travail qui paye la crise. »

En France et en Europe, des richesses ont été accumulées en quantité incroyable

Dès ce jeudi, le PCF donne ainsi rendez-vous à 17 h 30 pour une table ronde retransmise en direct avec Fabien Roussel, Delphine Bithorel, ouvrière et syndicaliste de la CGT métallurgie, et Christophe Prud'homme, médecin et porte-parole de l'Association des médecins urgentistes de France. Ce même soir a également lieu le lancement de la campagne de vente de « muguet virtuel » du PCF. Le lendemain matin, vendredi, le secrétaire national du PCF se rendra auprès des soignants de l'AP-HP pour leur offrir le muguet du 1er Mai. Et sur les réseaux sociaux, le Parti communiste appelle à se joindre massivement au hashtag Masqués-

PasMuselés, pour que les citoyens puissent exprimer et afficher leurs revendications. Sur les réseaux, mais aussi chez eux : depuis leurs balcons, en accrochant des banderoles aux fenêtres, par des chansons, des mots d'ordre... À 18 heures, enfin, Fabien Roussel prendra la parole sur le compte Facebook et la chaîne YouTube du PCF.

En France et en Europe, des richesses ont été accumulées en quantité incroyable, il s'agit pour le député du Nord de s'en servir pour « redresser le pays, mais pas comme avant ». La Banque centrale européenne peut « mobiliser des liquidités pour modifier complètement notre mode de production et adapter notre société à la menace épidémique, protéger les hommes et l'environnement naturel », avance-t-il. C'est l'un des mots d'ordre de la mobilisation de sa formation pour ce 1er Mai. ■

par Diego Chauvet,



EUROPE ET INTERNATIONAL



MONDE

Le virus attaque les droits des femmes

L'agence spécialisée des Nations unies s'inquiète vivement de l'impact de la pandémie sur l'accès aux moyens de contraception dans les pays les plus pauvres de la planète.

Les statistiques jettent une lumière crue sur un point aveugle de la crise mondiale actuelle, et elles ont de quoi faire frémir. Selon une note publiée, en milieu de semaine, par le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA), l'agence de l'ONU chargée de défendre et de promouvoir les droits reproductifs sur la planète, la pandémie du Covid-19 pourrait avoir un impact désastreux sur la santé des femmes et des jeunes filles. D'après cette étude qui examine plusieurs scénarios sur la durée de la crise et l'ampleur des difficultés rencontrées par les systèmes sanitaires, des dizaines de millions de femmes vivant dans les 114 pays les plus pauvres du monde vont perdre leur accès à la contraception.

Une augmentation de 31 millions d'agressions contre les femmes

Alors que l'UNFPA rappelle que le nombre de bénéficiaires dans ces États a presque doublé en un peu plus de vingt-cinq ans - le chiffre est passé de 470 millions en 1990 à 840 millions en 2018 -, la pandémie, avec le confinement, la fermeture des centres de planning familial ou les pénuries, pourrait priver de moyens contraceptifs entre 13 millions et 51 millions de femmes dans les pays en voie de développement, selon la

prolongation entre trois mois ou un an des mesures de confinement et selon le degré de perturbation dans le secteur de la santé. Dans les scénarios les plus noirs de l'agence onusienne, sur fond également de pénurie, cela pourrait provoquer entre 7 et 15 millions de grossesses non désirées.

L'UNFPA tire également la sonnette d'alarme sur les violences contre les femmes : d'après ses estimations, on peut s'attendre à une augmentation de 31 millions des agressions si les mesures de confinement se prolongent pour six mois encore. De quoi ruiner largement, là aussi, et durablement les progrès attendus d'ici à 2030. En raison de l'interruption des programmes de prévention ou du retard pris dans la mise en œuvre dans les différents pays, provoqué par la crise du nouveau coronavirus, l'agence de l'ONU évalue, pour les prochaines années, à 2 millions le nombre de mutilations génitales féminines qui auraient pu être évitées et qui risquent de ne pas l'être...

L'impact immédiat de la récession sur les mariages d'enfants

Le Covid-19 bouleversera enfin les efforts visant à mettre fin aux ma-

riages d'enfants. Comme la pauvreté est un facteur déterminant dans le phénomène, les auteurs de l'étude pointent l'impact immédiat de la récession économique « encore impossible à prédire », rappellent-ils, mais ils tablent sur une réduction du PIB de 10 % pour avancer le chiffre de 5,6 millions de mariages d'enfants. Toutefois, si la chute devait aller jusqu'à 20 %, le nombre de mariages d'enfants supplémentaires entre 2020 et 2030 bondirait à 13 millions... « Ces nouvelles données montrent l'impact catastrophique que le Covid-19 pourrait bientôt avoir sur les femmes et les filles dans le monde entier, souligne Natalia Kanem, directrice exécutive de l'agence des Nations unies. La pandémie accentue les inégalités et des millions de femmes et de filles supplémentaires risquent désormais de perdre la capacité de planifier leur famille et de protéger leur corps et leur santé. La santé et les droits des femmes en matière de procréation doivent être sauvegardés à tout prix. Les services doivent se poursuivre, les fournitures doivent être livrées, et les personnes vulnérables doivent être protégées et soutenues. » ■

par Thomas Lemahieu,

